

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 8 octobre 2020

Relevé de décisions

Présents :

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, François Moiroud, Virginie Girod Laurence Boiron, Patrick Million-Brodaz	
Communauté de communes Val Guiers	Paul Regallet, Georges Cagnin, Nicolas Verguet, Barthélémy Piche, Jean-Claude Paravy, Jean- Pierre Drevet Santique	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas Ilbert, Frédéric Touihrat, , Christophe Veuillet, Marie-Lise Marchais, Patrick Roulant	

Pouvoirs : André Bois à Frédéric Touihrat

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Jean-François Hebrard, Didier Padey, Claude Lesage, Christian Cevoz Mami, Myriam Ferrari

Excusés : Sandrine Gandy, Daniel Tain

1- Préalable :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 septembre : à l'unanimité des présents.
- Ajout d'une délibération relative au financement de l'ANAH pour la dernière année de l'OPAH : accord du Comité

2- Actualités

✓ Retours des Vice-présidents :

Barthélémy Piche : a pris connaissance des sujets suivants : Finances et dispositifs contractuels : CTS, Leader et Alcotra. Une rencontre va être organisée à l'échelle des 3 EPCI pour faire un bilan et envisager des perspectives.

François Moiroud : 2 grands axes en matière de tourisme :

- La stratégie touristique territoriale, pour cela réflexion sur la mise en place d'une commission avec OT et EPCI
- Contrat ambition tourisme / Région : urgent. 1 dossier global à déposer à la Région par le Smaps 3 volets : Activités de pleine nature, Hébergements vélo route des 5 lacs.

Marie-Lise Marchais : Energie, Environnement et TEPOS. La mobilité est également un axe structurant avec le développement du Vélo et du report modal – Le volet animation N2000 concerne la préservation de zones inscrites dans ce programme. Cela concerne 16 zones avec des marais, pelouses sèches...

Christophe Veuillet :

- Agriculture : la convention avec la Maison des agriculteurs sur 3 ans intègre une aide annuelle au fonctionnement (2 500 €) et des aides sur un programme d'actions (5 000 €)
- Projet légumerie / maraichers : suite au stage qui portait un projet très ambitieux, les maraichers visent plus petit dans un 1^{er} temps. Besoin de matériel... l'étude est en cours.

Georges Cagnin : culture et lecture, au sens large.

- Côté culture, un besoin de structuration est identifié. Le domaine fonctionne assez bien depuis 5-6 ans.
- Lecture : très bel exemple du rôle du Smaps : effet de levier pour l'APS, au service des Communes (qui restent autonomes mais bénéficient de la force du regroupement des bibliothèques, catalogue commun...) But : en faire profiter l'ensemble du territoire.

Guy Dumollard :

- Le SCOT est très important et structurant. Avec la 6^{ème} année, la première évaluation doit être réalisée.
- SIG : outil d'aide à la décision notamment sur l'Habitat, mais applicable à toutes les thématiques : économie, bâtiment, énergie..., mais aussi potentiels existants...
- Relations extérieures : Grand Chambéry, Grand lac, Isère, Ain. La question du périmètre se pose sur certains dossiers. L'interface avec les voisins est à développer.
- Communication : sujet difficile, il faudra le traiter correctement. Travail important à faire. Finaliser un outil unique sur l'APS ? Chaque OT, chaque EPCI a son outil ... globaliser tout cela ? C'est l'intérêt des habitants qui doit primer. Le nouveau site internet du Smaps est à lancer dans les prochaines semaines.

Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

Le Président rappelle le tableau présentant les domaines d'intervention des VP (et du Président) ainsi que les missions (en bref) réalisées par les techniciens du Smaps. **Les Vice-présidents sont invités à compléter ce tableau en indiquant les membres relais de chaque Communauté de communes. Ces élus participeront aux commissions ou groupes de travail sur les thématiques.** La compilation sera assurée par la Directrice du Smaps.

Le Président indique aussi qu'il y aura une réunion de Bureau par mois, pendant lesquelles il souhaite que chaque Vice-président fasse remonter les informations issues des commissions ou groupes de travail. Ce sera aussi le lieu pour approfondir certaines thématiques et préparer les ordres du jour des réunions de Comité syndical.

Durant cette fin d'année 2020, il y aura aussi un comité par mois, ensuite, ce sera plutôt un par trimestre.

Enfin, il indique que les DGS des EPCI seront régulièrement invités au Bureau, avec un ordre du jour à adapter.

Nicolas Verguet, absent le 10 septembre, indique qu'il est Membre de la Commission économie de la CCVG. Il présente le projet de construire une base de données sur les entreprises du territoire en lien avec le SIG du Smaps. Une société qui propose un outil de gestion et la mise à jour régulière des données sur les entreprises a été reçue. Le coût de cet outil et sa mise à jour est raisonnable. Le travail de compilation des données sera fait en lien avec le SIG. 3 Licences sont prévues dont 1 pour le Smaps. Une délibération est à prendre au conseil CCVG du 20/10. Il indique qu'il sera possible d'étendre cet outil aux deux autres EPCI s'ils le souhaitent. Il proposera une rencontre régulière des VP à l'éco des 3 EPCI, pour faire le point, élargir la vision.

3- Délibérations

- ✓ **Habitat** : Suite à la réunion du 30 septembre, annulation de celle du 8 octobre :

Le Président explique les raisons de l'annulation de la réunion du 8 octobre : outre le nombre très réduit d'inscrits pour cette rencontre alors qu'il s'agit d'une thématique très importante pour le territoire, les questions posées lors de la rencontre du 30 septembre conduisent à organiser un temps d'échange et d'écoute plus large avant de passer à la phase des orientations et de leur validation. Le Président indique le besoin d'écoute et d'identification des besoins des élus, cela afin de bien démarrer ensemble sur cette étude.

- ✓ **Ressources humaines** :

- **Suite à l'avis positif rendu par le Comité technique du 24 septembre 2020 sur l'intégration de la filière technique au Rifseep, le Président propose la délibération suivante : (extraits)**

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui est le régime indemnitaire de référence ;

Considérant l'éligibilité au RIFSEEP des agents concernés ;

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'étendre le bénéfice du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens et des ingénieurs principaux à effet du 01/01/2021.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition de Marie Payart à AURA Entreprises à compter du 1^{er} janvier 2021, pour 3 ans**

Le Président rappelle la convention relative à la mise à disposition de Marie PAYART, chargée de mission économie, à AURA Entreprise. Cette convention prévoyait la mise à disposition pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle la création par la Région le 16 janvier 2017 de la nouvelle agence économique régionale, dénommée Auvergne Rhône Alpes Entreprises. Elle couvre cinq grands champs d'intervention au service des entreprises : l'attractivité, l'innovation, l'international, l'emploi-formation et le développement économique. Elle a pour vocation à accompagner les entreprises du territoire dans leur projet de développement et notamment sur le volet financier. Elle sera leur interlocuteur dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs régionaux d'aides financières directes dont elles pourraient bénéficier, ainsi que de programmes relatifs à l'amélioration des performances, de structuration RH, financière ou autre (ambition PME).

La présence de proximité de l'Agence économique régionale est assurée grâce à des antennes non dotées de personnalité juridique, véritables relais de l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises sur les territoires. Pour chaque antenne, un comité de développement territorial est créé. L'antenne de Savoie apporte aux entreprises à la fois l'expertise et la mise en relation pour leurs différents projets. Son action de proximité s'inscrit dans le respect des 5 axes stratégiques définis par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Ainsi le Président propose de renouveler la convention concernant la mise à disposition pour 3 ans, auprès d'AURA Entreprises, de la chargée de mission économie du SMAPS, Marie PAYART, titulaire de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2021, Marie Payart ayant renouvelé sa demande par courrier, tel que prévu dans la convention.

La convention définit les modalités de cette mise à disposition (objet, durée, condition d'emploi, conditions financières, renouvellement...)

Le Président précise le travail important réalisé par Marie Payart sur la création et reprise d'entreprises. Sa mission a permis le maintien et la création de nombreuses activités utiles à l'économie locale. Après avoir beaucoup œuvré pour le commerce au début de sa mission, elle intervient maintenant également sur l'économie résidentielle, l'artisanat et auprès des entreprises industrielles. Son antériorité et sa compétence lui permettent d'avoir une réactivité forte. Cela a été aussi vrai dans la phase «Covid» où son intervention a été très efficace auprès de nombreuses entreprises du territoire, en termes de soutien et de montage de dossiers d'aides.

Le Vice-président, Christophe VEUILLET, complète en indiquant que cette convention est liée à un montage réalisé entre la Région et le Département de la Savoie et est conditionné à la Participation financière annuelle des territoires : 15 000 € pour l'Avant Pays Savoyard, pris en charge par chaque Communauté de communes au prorata du nombre d'habitants.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

- Création du poste de chargé de mission TEPOS

La Vice-présidente, Marie-Lise MARCHAIS, indique que suite aux conclusions du diagnostic réalisé par le bureau d'étude B&L Evolution, en relation étroite avec les Communautés de communes de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette, l'ADEME, la Région AURA et la DREAL/DDT ont attribué le Label TEPOS à l'Avant Pays Savoyard. Dans ce cadre, une convention TEPOS a été validée par l'ADEME et le Smaps. Elle prévoit le recrutement d'un chargé de mission à temps plein, pour mettre en œuvre le dispositif TEPOS. Ce recrutement est prévu pour 3 ans à compter de la mi-octobre 2020.

Afin de concrétiser cette démarche et de procéder au recrutement, il est nécessaire de **créer le poste de chargé de mission TEPOS**, à temps plein, à compter du 8 octobre 2020, en catégorie A, au grade d'ingénieur territorial. Compte tenu du dispositif TEPOS programmé pour 3 ans, et faute d'un titulaire correspondant au profil, ce recrutement sera opéré dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans, selon l'article « 3.3.2 » dans le cadre d'un poste permanent.

L'extension au Rifseep pour la catégorie des ingénieurs territoriaux est consécutive à cette création et a fait l'objet d'une saisine du Comité technique du Centre de gestion de la Savoie.

La Vice-présidente précise que lors des entretiens, une personne a fait l'unanimité du jury. Ingénieur de l'Insa, sa formation en génie énergétique et environnement complétée par son expérience notamment dans une Chambre d'agriculture après avoir exercé en bureau d'études permettra d'apporter les compétences nécessaires au poste. Un début de mission est prévu autour du 19 octobre.

Rappel des missions principales : assurer l'animation de la démarche TEPOS et coordonner la mise en œuvre du programme sur le territoire et notamment avec les 3 Communautés de communes de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette ; une coordination avec les TEPOS voisins devra être mise en œuvre. L'objectif est d'ancrer cette démarche sur le territoire, dans les pratiques et d'accompagner le Smaps et les autres acteurs du territoire dans cette voie. De plus, il sera judicieux d'articuler TEPOS avec les autres thématiques structurantes en cours : mobilité et habitat en particulier. Les missions de l'animateur TEPOS relèvent du programme d'actions TEPOS 2020-2023, porté par le Smaps, en lien avec les 3 Communautés de communes membres. Il animera les instances du projet, technique et de pilotage.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ Délégations du Comité syndical au Président

Le Président propose les délégations suivantes :

- Le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Les actions en justice en défense des intérêts du syndicat

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ **Délégations du Comité syndical au Bureau**

Le Président propose les délégations suivantes :

- La réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 0000 €
- La sollicitation de subventions que ce soit en investissement ou en fonctionnement et la conclusion des conventions de financement afférentes
- La validation des programmations financières périodiques liées à la réalisation des procédures
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au BP
- La passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistres relatives aux contrats d'assurance du syndicat
- La gestion du personnel
- Pour mémoire, l'approbation des avis émis par le Comité SCOT sur les PLU (déjà prévu par délibération du Comité syndical du 23/06/2016)

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

Le Président rappelle qu'à chaque comité syndical, il sera fait état de toutes les décisions prises au Bureau.

✓ **Contrat Risques professionnels avec le CDG 73**

Le Président indique que le Smaps a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Savoie le 20 juillet 2017. Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Il convient de procéder au renouvellement de cette convention échue au 19 juillet 2020.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ **OPAH : demande de financement de l'ANAH pour la dernière année de la convention (2^{ème} avenant)**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'une OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat se déroule en Avant Pays Savoyard depuis plusieurs années dans le cadre d'une convention notamment avec l'ANAH. Il indique que cette OPAH a fait l'objet d'un premier puis d'un second avenant de prolongation pour 2 années, le dernier du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2020.

Le Smaps, pour mener à bien son OPAH, bénéficie de financements de l'ANAH pour la partie animation qui est confiée à SOLIHA sur les mêmes périodes dans le cadre d'un marché public.

Au titre de la 2^{ème} année du second avenant, le Président propose de solliciter l'ANAH pour bénéficier des subventions correspondant aux dépenses réalisées.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

4- Questions diverses

✓ **Informations sur les décisions prises en bureau syndical le 29 septembre 2020**

- Culture :**
- 1 Subvention à CESAM (Parcours et CAC)
 - 2 Demande de subvention à la Région et à la DRAC sur la CTEAC
 - 3 Demande de subvention au CTS, action culturelle 2021
 - 4 Demande de subvention à la Région pour compléter le matériel scénique
- Natura 2000 :** Programmation Animation NATURA 2000 – Demande de subventions pour l'année 2021

⇒ ***Vote : Le Bureau s'est positionné favorablement et à l'unanimité sur les 5 délibérations ci-dessus.***

5- Planning des prochaines réunions de bureau et comité et autres thématiques pour information

- Comité syndical :**
- 17/11/20 : il sera précédé par la réunion sur la Mobilité (voir ci-dessous)
 - 01/12/20 à 18h30 : il portera sur la présentation de l'équipe du Smaps et de ses missions
 - 10/12/20 à 18h30

Leader : Comité de programmation le 23 /11 à 18h au Smaps (pour les membres du Comité de programmation)

Calendrier 2020 - Réunions - VERSION DU 19/10/2020

Octobre			Novembre			Décembre			LEGENDE :
1 J	Bureau CCLA	1 D	Comité Smaps à 18h30 Equipe et missions du Smaps	1 M					
2 V		2 L		2 M			Bureau 1er jeudi / mois 19h		
3 S		3 M		3 J	Bureau CCLA		Conseil 3ème jeudi / mois 19h		
4 D		4 M	Comité CCV CGV Smaps de la CCV	4 V	Matin - Bureau CCV		Conseil 2ème lundi / mois soir 21		
5 L		5 J	Bureau CCLA	5 S			Bureau 2ème vendredi 10h-12h		
6 M		6 V	Matin - Bureau CCV	6 D			Réunion maîtres : 4 nov		
7 M		7 S		7 L	Conseil CCV				
8 D	Habitat (reporté) 18h30 CS Smaps -	8 D		8 M			Conseil mardis soirs, dates à fixer		
9 V	Matin - Bureau CCV	9 L	Conseil CCV	9 M					
10 S		10 M		10 J	Comite Smaps 18h30		Comité 4ème jeudi soir / mois		
11 D		11 M	TEPOS (3+ Cnes) - présentation enjeux, méthode et diagnostic à 18h	11 V			ou un mardi soir / mois au début		
12 L	CA OT PLA	12 J		12 S			Bureau		
13 M		13 V		13 D			mardi ou jeudi soir		
14 M		14 S		14 L					
15 J	Conseil CCLA	15 D		15 M	COPIL CTS à 17h30 puis Bureau Smaps 18h30		Dates Culture		
16 V		16 L		16 M					
17 S		17 M	Mobilité à 18h (34 Cnes) + Comité Smaps à 19h30 (Juste délib)	17 J	Conseil CCLA		Dates Mobilité		
18 D		18 M		18 V	Matin - Bureau CCV				
19 L	COPIL CTS 18h	19 J	Conseil CCLA	19 S			Dates SPPH et Habitat		
20 M	Conseil CCVG	20 V	Matin - Bureau CCV	20 D					
21 M		21 S		21 L					
22 J	COPIL cteac 10h	22 D		22 M					
23 V	Matin - Bureau CCV	23 L	14h Dispositifs européens au Smaps	23 M					
24 S		24 M	18h Co Prog Leader au Smaps	24 J	Conseil CCVG				
25 D		25 M	Bureau Smaps 18h	25 V					
26 L	Culture 14h : Parcours artistiques - Lecture : Comité ReZoLiRe - 18h, Smaps	26 J		26 S					
27 M		27 V	18h30 inauguration Ma Bib en Fête	27 D					
28 M		28 S	Ma Bib en fête 10h à 18h	28 L					
29 J	SPPH à 18h à confirmer + BS Smaps ensuite, sinon à 18h	29 D		29 M					
30 V	11h Ambition Tourisme 4 Com com (lieu à confirmer)	30 L	Tepos- acteurs professionnels	30 M					
31 S		31 J		31 J					

Autres réunions à prévoir :
- OPAH : Bilan 2019 et 2020 + global
- Etude Habitat

Réunions pour lesquelles tous les élus municipaux sont invités à participer : (sur inscription)

TEPOS (Territoire à Energie Positive) : 12 novembre à 18h au Smaps

MOBILITE : 17/11 à 18h au Smaps présentation par le CEREMA sur la prise de compétence mobilité

SPPEH (Service public de la performance énergétique de l'habitat) : 29/10/20 à 18 h (Le Bureau débutera après)

Calendrier ci-joint.

Le Président
Guy DUMOLLARD



Annexe 1 : nuage de mots exprimés en début de séance pour qualifier le Smaps

Annexe 2 : calendrier au 19/10/20

ANNEXE 1



Nuage de mots exprimés
par les délégués
le 8 octobre 2020 pour
caractériser le Smaps.